



ÉCOLE COMMERCIALE
WIRTSCHAFTSSCHULE

COURS «CULTURE GÉNÉRALE ÉLARGIE»

Pour l'admission en Maturité
professionnelle orientation
Économie et Services

Type Services

Début : août

www.bfb-bielbienne.ch

TABLE DES MATIÈRES

COURS «CULTURE GÉNÉRALE ÉLARGIE» (CGE)	3
CONDITIONS D'ADMISSION	4
FIN DU COURS – DIPLOME CGE	4
ABSENCES	5
INSCRIPTION PROVISOIRE À L'ADMISSION SANS EXAMEN EN MP 2	5
INSCRIPTION et CONTACT	5
NOTES	6

COURS «CULTURE GÉNÉRALE ÉLARGIE» (CGE)

1. Public-cible :

Le cours CGE s'adresse aux étudiant-e-s Gestionnaires de commerce de détail (GD), Agent-e-s relation client (ARC), Assistant-e-s en pharmacie (APH).

2. Objectif :

Le cours CGE permet d'obtenir un diplôme dit « CGE » qui donne accès, sans examen d'admission, à toutes les formations de maturité professionnelle commerciale du canton de Berne, sauf celle du type « économie ». Le cours certifiant « CGE » doit être suivi avec succès pendant 4 semestres. Le cours commence au début du 3e semestre de votre apprentissage, soit respectivement en deuxième année de formation.

3. Contenu :

Le cours CGE complète votre formation initiale grâce à l'acquisition de nouvelles compétences liées à une culture générale élargie. Le cours CGE consiste concrètement à suivre 2 à 4 branches complémentaires à votre formation initiale. Ces branches sont les suivantes : français, allemand, anglais et mathématiques. Au sein de la Bildung Formation Biel-Bienne (BFB), seules les formations d'agent-e en information documentaire (AID) et d'assistant-e médical-e (ASMED) doivent suivre les 4 branches.

Généralement, pour toutes les autres sections de la BFB (GD, ARC, APH), à chaque semestre, un bulletin de note pour le cours CGE est délivré. Il est calculé de la manière suivante :

- **Français** : note du bulletin semestriel extrait de l'enseignement régulier (DCO*)
- **Allemand** : note du bulletin semestriel extrait de l'enseignement régulier (DCO*)
- **Anglais** : note du cours CGE
- **Mathématiques** : note du cours CGE (double pondération)

* *Domaine de compétences opérationnelles*

4. Conditions de promotion :

Vous êtes promu-e au deuxième semestre si la moyenne des notes de branches (mathématiques comptant double) est au moins de 4.0. Dès le 2e semestre, celui ou celle qui ne remplit pas ces conditions est promu-e provisoirement, mais qu'une seule fois. Si les conditions de promotion ne sont pas remplies une seconde fois, l'exclusion du cours est prononcée.

S'agissant des branches de langue, celui ou celle qui est en possession d'un diplôme international de langue, au niveau B1 au début du cours peut se faire dispenser de la branche concernée.

5. Lieu du cours CGE :

Le cours CGE est suivi auprès du centre de formation professionnelle BBZ/CFP à Bienne, Rue de Wassen 5 à CH-2500 Bienne 6 (info@bbz-cfp.ch). Veuillez-vous renseigner au préalable si la participation au cours est compatible avec horaire de votre formation initiale.

CONDITIONS D'ADMISSION

Vous pouvez suivre le cours CGE si vous avez de bons résultats aussi bien en entreprise qu'à l'école. L'accord de votre formateur/formatrice est une condition indispensable pour que vous puissiez suivre ces cours CGE.

L'admission au premier semestre du cours est provisoire. Pour une admission définitive, les conditions de promotion doivent être réalisées à la fin du premier semestre.

FIN DU COURS – DIPLÔME CGE

Le diplôme CGE est délivré à la fin du cours CGE si la moyenne des notes pondérées, calculées sur les notes de branches des deux derniers bulletins de semestres reçus, comporte une moyenne d'au moins 4.0. La moyenne finale est arrondie au dixième.

Le diplôme CGE permet, dans le canton de Berne, d'être admis sans examen à toutes les maturités professionnelles, excepté la MP 2 type Economie.

Pour l'entrée dans une école de maturité orientation artistique, il faut en plus du diplôme CGE, passer un examen spécifique à la formation désirée. La validité du diplôme CGE est limitée à 3 ans.

ABSENCES

Avec l'inscription, vous vous engagez à suivre régulièrement l'enseignement en CGE.

Le règlement des absences est donc le même que celui de votre formation initiale.

INSCRIPTION PROVISOIRE À L'ADMISSION SANS EXAMEN EN MP 2

L'inscription sans examen à la MP 2 se fait en février, selon les délais d'inscription officiels. L'inscription reste provisoire, jusqu'à ce que le diplôme CGE puisse être présenté à l'école et que le CFC soit obtenu pour qu'elle devienne définitive. Si ce n'est pas le cas, la formation MP ne peut pas être entreprise cette année-là.

INSCRIPTION et CONTACT

Inscription : Vous pouvez vous inscrire sur notre site sous formation initiale : www.bfb-bielbienne.ch

Contact : N'hésitez pas nous contacter en cas de questions :
Tél : 032 328 30 65
E-Mail : formation.initiale@bfb-bielbienne.ch

